

# COMPTE RENDU de SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 23 octobre 2008*

Le Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 23 Octobre 2008 sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire.

Etaient présents : JM. Berchon, M. Corsini, J. Sépé, A. Graciaa, Y Péré, B. Loustalot, MF. Grousset, JM. Ladesbie, C. Amaré, M Martell, M.C Lacau, S. Lacau, C .Mouré, M. Bonnefon

Absente excusée : Mme Malaganne qui a donné pouvoir à Mme Grousset

Secrétaire de séance : Michel Corsini.

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 28 octobre 2008 en exécution de l'article L. 2121-25 du CGCT.

### **1 - Création d'un poste d'agent d'entretien en CAE (Contrat Aide Etat)**

Afin de répondre au besoin en personnel de l'équipe technique, le Maire propose de recruter un agent d'entretien en CAE pour une durée de 12 mois renouvelable une fois. Ce contrat prévoit une prise en charge par l'Etat de 70 % du salaire brut et des charges. Accord du Conseil municipal qui vote également une délibération budgétaire pour inscrire en recettes et en dépenses les frais correspondants.

### **2 - Subvention Association Pinocchio**

Au vu du rapport d'activité du centre de loisirs Pinocchio, pendant les mois juillet et août, et de sa fréquentation par 16 enfants lestellois. Le Conseil Municipal vote une subvention de 500 euros correspondant à une prise en charge de 3,05 euros par jour et par enfant.

### **3 - Logiciels COSOLUCE**

Le contrat location et de maintenance des logiciels COSOLUCE arrivant à expiration, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le reconduit pour trois années pour la somme de 1.146, 78 euros HT/an.

### **4 - Questions diverses**

**a) Foot à VII** : M. le Maire informe le Conseil qu'une convention est établie entre le Collège Notre Dame de Bétharram et l'association sportive "Les Isards" autorisant cette dernière à pratiquer son sport favori sur les installations du collège (terrain, vestiaires, douches) et ce, à titre gratuit. Le Conseil Municipal exprime ses remerciements à Mme la Directrice de l'Etablissement.

**b) Terrain de foot** : Le Conseil municipal décide d'améliorer le terrain de foot afin que l'équipe de foot à VII des Isards puisse s'y entraîner. Le Conseil sollicite une subvention du Département et du FAFA (Fonds d'Aide Football Amateur) pour la réalisation de l'éclairage et la réfection de la pelouse.